



## NOTICE D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

–

### COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Toute personne a le droit à la protection des données à caractère personnel.

Le traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union est géré par le règlement 2018/1725 (JO 2018, L 295, p. 39).

La présente notice vous explique pourquoi et comment vos données sont utilisées dans le cadre du traitement en cause.

#### **ENREGISTREMENT DE L'IDENTITÉ ET DES COORDONNÉES BANCAIRES DES TIERS<sup>1</sup> AVEC LESQUELS LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE A UNE RELATION FINANCIÈRE**

##### **Qui est le responsable du traitement ?**

Le responsable du traitement pour ce traitement est le Comptable de la Cour de justice de l'Union européenne, ci-après « la Cour » ou « l'Institution ».

##### **Pourquoi avons-nous besoin de vos données ?**

Conformément à l'article 86, paragraphe 3, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, les services du comptable de la Cour

---

<sup>1</sup> Par tiers, il faut entendre une entité de droit public, une entité de droit privé ou une personne physique avec laquelle la Cour de justice de l'union européenne a une relation financière. Les données à caractère personnel traitées concernent des personnes physiques identifiées ou identifiables qui représentent une telle entité ou qui ont elles-mêmes une relation financière avec la Cour de justice de l'union européenne.



conserveront vos données à caractère personnel dans un registre et ne les saisiront dans le système de gestion comptable et financière de la Cour que dans la mesure où cela est nécessaire pour traiter et comptabiliser les relations financières et contractuelles, directes ou indirectes, que vous entretenez ou êtes susceptible d'entretenir avec la Cour.

### **Comment avons-nous reçu vos données ?**

Vos données à caractère personnel sont recueillies par votre personne de contact du service ordonnateur de la Cour avec laquelle vous êtes en relation qui les transmet au service de comptabilité de la Cour afin de les enregistrer dans le système de gestion comptable et financière.

### **Qui a accès à vos données ?**

Les membres du personnel de l'Institution en charge de la gestion financière et comptable ont accès à vos données ainsi que les auditeurs de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la mission qui lui est confiée par l'article 287 TFUE.

### **Combien de temps vos données sont-elles conservées ?**

Conformément aux durées de conservation des documents adoptées par l'Institution, les données à caractère personnel, sous forme papier ou électronique, sont conservées pendant une période de 10 ans courant à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant l'année au cours de laquelle la dernière opération financière en relation avec vous a été clôturée.

Les dossiers papiers ou électroniques sont supprimés au cours de l'année suivant la fin de la période de conservation.

### **Quels sont vos droits ?**

Conformément aux règles applicables, vous avez le droit de demander au responsable du traitement un accès à vos données ainsi que, le cas échéant, leur rectification ou une limitation au traitement.



### Comment exercer vos droits ? Qui contacter ?

Vous pouvez contacter le responsable du traitement, le Comptable, de la manière suivante :

Courrier électronique : [Fichiers\\_tiers@curia.europa.eu](mailto:Fichiers_tiers@curia.europa.eu)

Adresse postale : Cour de justice de l'Union européenne  
Direction du Budget et des affaires financières  
Unité Comptabilité  
Rue du Fort Niedergrünwald  
L-2925 Luxembourg

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois. Au besoin, ce délai peut être prorogé.

Vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données de la Cour de justice de l'Union européenne : [Contact / DataProtectionOfficer@Curia.europa.eu](mailto:Contact/DataProtectionOfficer@Curia.europa.eu)

### Contrôleur européen de la protection des données

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès du Contrôleur européen de la protection des données si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant ne respecte pas le règlement 2018/1725.